

GUIDE DE RESSOURCES ET DE SERVICES

# Violence à l'égard des femmes Que faire ?

Appelle le **900 840 111**  
et renseignez-vous

FRANÇAIS



FACILE À LIRE

EUSKO JAURLARITZA



GOBIERNO VASCO

BERDINTASUN, JUSTIZIA ETA  
GIZARTE POLITIKETAKO SAILA

DEPARTAMENTO DE IGUALDAD,  
JUSTICIA Y POLÍTICAS SOCIALES



Une notice bibliographique  
de cet ouvrage est consultable  
dans le catalogue du réseau  
Bibliotekak du Gouvernement  
Basque:

[www.katalogoak.euskadi.eus/  
katalogobateratua](http://www.katalogoak.euskadi.eus/katalogobateratua)

Édition: 1<sup>re</sup>, novembre de 2023

Tirage: 120 exemplaires

© Administration de la  
Communauté Autonome du Pays  
Basque

Ministère de l'Emploi et  
des Politiques Sociale

Site Internet: [www.euskadi.eus](http://www.euskadi.eus)

Éditeur: Eusko Jauraritzaren  
Argitalpen Zerbitzu Nagusia  
/ Servicio Central des  
Publicaciones du Gouvernement  
Basque Donostia-San Sebastián, 1  
01010 Vitoria-Gasteiz

Conception: Bell Comunicación

Impression: Servicio de Imprenta  
y Reprografía del Gobierno Vasco

Dépôt Légal: LG G 763-2023

**DIRECTION DES SERVICES  
SOCIAUX (Ministère de l'Emploi  
et des Politiques Sociales)**

**GOVERNEMENT BASQUE**

**Donostia-San Sebastián, 1  
01010 Vitoria-Gasteiz**

[www.euskadi.eus/serviciosociales](http://www.euskadi.eus/serviciosociales)

# Sommaire

Vous êtes victime de violences ? Vous n'êtes pas seule ! .....	03
Vous êtes victime de violences .....	04
Que faire ? .....	05
Si on vous a fait mal et vous êtes blessée ..	06
Si vous n'avez personne à qui parler, vous avez peur ou vous voulez d'autres informations .....	07
Si vous voulez voir quelqu'un en personne .....	08
En tant que victime de violences, vous avez droit à des services et des ressources .....	10

[violenciacontramujeres@euskadi.eus](mailto:violenciacontramujeres@euskadi.eus)



**EKIM** Portail d'information  
sur la violence machiste  
contre les femmes

<https://ekim.euskadi.eus/>



*Ce logo identifie les matériels qui suivent  
les directrices internationales de l'IFLA  
(International Fédération of Library  
Associations and Institutions) et Inclusion  
Européenne pour les personnes ayant des  
difficultés de lecture.*

***Ce document a été approuvé par Lectura  
Fácil Euskadi-Irakurketa Erraza.***

*Auteur des pictogrammes : Sergio Palao.*

*Source : ARASAAC (<http://catedu.es/arasaac/>).*

*Licence : CC (BY-NC-SA)*

# Vous êtes victime de violences ? Vous n'êtes pas seule !



La violence à l'égard d'une femme peut être :

**PHYSIQUE:** violence qui fait mal et qui laisse des traces sur votre corps (il vous bat, vous pousse, vous jette des objets, casse des affaires, vous donne des médicaments sans raison ou ne vous les donne pas, ne vous aide pas si vous en avez besoin pour manger, faire votre toilette, vous habiller, etc.).



**PSYCHOLOGIQUE:** violence qui ne se voit pas, mais qui vous fait mal (il vous insulte, vous rabaisse et vous ridiculise, crie, contrôle vos appels, messages et réseaux sociaux, vos dépenses ; critique votre façon de vous habiller, vous interdit de voir et de parler à vos amis et proches), vous ignore.

## Si vous avez peur de lui...

Sachez que ce genre de violences peut avoir de grandes répercussions sur votre santé et sur celle de vos enfants.



**SEXUELLE:** lorsqu'on vous force à avoir des relations sexuelles, qu'on vous touche sans votre permission, qu'on vous harcèle sexuellement sur votre lieu de travail ou chez vous, qu'on vous oblige à vous prostituer...

## La violence peut venir de la part de :

- votre conjoint ou ex-conjoint
- un homme de votre famille
- un homme proche (tuteur, soignant, voisin, collègue de travail ou de loisir)
- un homme quelconque

**LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES**  
est le mal qu'un homme fait à une femme en raison de son sexe



# Si vous subissez des violences :

- **Franchissez le pas** et ne craignez rien, même si vous êtes étrangère, que vos papiers ne sont pas en règle ou que vous êtes en situation de handicap.
- **Dites-nous ce qui vous arrive**, demandez de l'aide à des personnes de confiance (professionnels, famille, amis, voisins, etc.).
- La procédure peut être longue et difficile, mais **vous pouvez changer votre vie**.
- N'oubliez pas que **de nombreuses femmes, de tout horizon**, ont traversé ou traversent la situation dans laquelle vous vous trouvez aujourd'hui.

**EKIM**, est le site Web où vous trouverez des informations sur la violence à l'égard des femmes. Vous y trouverez également tous les services et les ressources auxquels vous avez droit.  
<https://ekim.euskadi.eus/>



## Rappelez-vous :

**Nous, les femmes, avons droit à :**

- avoir une vie sans violence
- décider que faire de notre vie et de notre corps
- dire non si quelque chose ne nous convient pas ou si nous ne sommes pas sûres
- faire en sorte que nos enfants ne souffrent pas à cause de notre conjoint ou ex-conjoint

# Vous n'êtes pas seule

## Que faire ?



- Allez à un commissariat de l'Ertzaintza ou de la police municipale.
- Téléchargez sur votre portable l'application 112 SOS Deiak (<http://www.euskadi.eus/nuevas-tecnologias-emergencias/>) pour communiquer par message ou oralement (si vous êtes en situation de handicap, dites-le).

## Quand ? 24 h / 24



## Que se passera-t-il ?

- La police recueillera votre plainte et, si vous le voulez, prendra des mesures légales pour vous et votre famille.
- Elle appellera un avocat, avant même de porter plainte si vous le souhaitez, pour vous assister dans les démarches à suivre.
- Elle contactera les services sociaux.
- Elle vous proposera des mesures de protection selon votre niveau de risque.
- Elle vous proposera une application ou un portable avec GPS pour pouvoir vous localiser et demander de l'aide si vous êtes en danger.

APPELEZ  
LE

**112!**

# Si on vous a fait mal et vous êtes blessée...

## Que faire ?

- Allez à un centre médical et expliquez ce qui s'est passé.
- Si vous avez subi une agression sexuelle, ne vous lavez pas et ne buvez rien.

## Quand ? 24 h / 24



## Que se passera-t-il ?

- Le certificat médical nécessaire pour porter plainte vous sera remis.
- Le certificat de coups et blessures sera envoyé au tribunal.
- Si besoin, les services sociaux ou l'Ertzaintza seront avertis.

# Vous n'avez personne à qui parler, vous avez peur ou vous voulez plus d'informations...

## Que faire? Appelez au 900 840 111



le SATEVI (Service spécialisé d'informations et d'aide aux femmes victimes de violences machistes) où des professionnels vous répondront.

Si vous êtes en situation de handicap, dites-le.

## Quand ? 24 h / 24

## Que se passera-t-il ?

- Le SATEVI vous écoutera sans demander votre identité.
- L'appel est gratuit et n'apparaît pas sur la facture.
- Le SATEVI peut répondre dans 51 langues, ainsi qu'aux personnes qui n'entendent pas et ne parlent pas.
- Toutes les femmes qui ont subi des violences aussi bien physiques que psychologiques ou sexuelles sont prises en charge.
- Les proches, les membres de la famille et les professionnels sont également pris en charge.

# Vous souhaitez voir quelqu'un en personne...

## Que faire ?

- Prenez rendez-vous auprès du Service social de votre commune

Il vous soutiendra, vous informera et vous expliquera les marches à suivre selon votre cas.

- Vous pouvez aussi prendre rendez-vous au SAV (**Service d'aide à la victime**).



## Service d'aide aux victimes

### Où?

#### Álava



À Vitoria-Gasteiz, Avda. Gasteiz, 18  
**900 180 414**

#### Bizkaia

À Bilbao, Ibáñez de Bilbao, 3-5  
**900 400 028**



À Barakaldo, Bide Onera, s/n  
**94 400 10 31**

#### Gipuzkoa



À San Sebastián, Plaza Teresa de Calcuta, 1  
**900 100 928**



## Quand ?

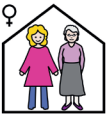
**Du lundi au vendredi**, de 9:00 à 14:00  
et le mardi et le mercredi, également de 16:00 à 19:00

**En juillet et en août**, tous les jours de 9:00 à 14:30

## Que se passera-t-il ?

- Ces services vous aident tout au long de la procédure (avant, pendant et après).
- Ils vous conseillent quant aux démarches, aux droits, aux aides économiques et aux ressources.
- Ils vous offrent une aide psychologique, des services sanitaires ou sociaux si vous en avez besoin.
- Ils vous accompagnent dans les procédures judiciaires.

## Vous pouvez aussi bénéficier du soutien de :



### ASSOCIATIONS

- Associations de femmes
- Associations de personnes en situation de handicap si vous avez un handicap



### EMAKUNDE



### BUREAUX POUR L'ÉGALITÉ

- Bureaux pour l'égalité des mairies

# En tant que victime de violences, vous avez droit à des services et des ressources

## Aides économiques

- Un paiement unique accordé par la Direction des services sociaux du Gouvernement basque. L'assistante sociale et le SAV peuvent vous aider à le solliciter.
- Le revenu garanti RGI et le revenu minimum IMV de Lanbide.



## Logement

- Vous aurez des points supplémentaires à l'Etxebide pour demander un logement en location.
- Si vous avez déjà un logement en location, mais avez un problème de sécurité, vous pouvez demander un changement.
- Vous pouvez parfois obtenir un logement en location si vous êtes dans un centre d'accueil et que la mairie ou le Conseil Général le demande.



## Emploi et formation

- Une personne spécialisée en violence de genre de Lanbide peut vous aider dans votre recherche d'emploi ou de formation.



## Éducation

- Bourses d'études pour vous ou vos enfants.
- Aides pour changer vos enfants d'établissement scolaire.

